

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 9 avril 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2019-0070 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2019-0071 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0072 Félicitations à la famille Wilbrod Robert pour leur dévouement au service de la communauté

Attendu que le Salon funéraire et Columbarium Wilbrod Robert a été fondé en 1938 sur l'avenue Royale par monsieur Wilbrod Robert;

Attendu que son petit-fils, David Robert, est à la tête de l'entreprise familiale dans laquelle il travaille depuis maintenant 33 ans;

Attendu que ce dernier a légué sa passion à ses deux fils, Gabriel et Dominic, qui s'impliquent aujourd'hui au sein de l'entreprise;

Attendu que dans les dernières années, l'apport de ces deux jeunes issus de la quatrième génération des Robert a amené l'entreprise à évoluer et à se moderniser tout en continuant de remplir sa mission, visant à aider les gens qui traversent une épreuve importante liée au décès d'un proche;

Attendu que des investissements importants ont permis à la famille Robert de bonifier ses installations au fil des ans afin de répondre à la demande croissante;

En conséquence, il est proposé par monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin et monsieur le conseiller Jérémie Ernould, que les membres du conseil d'arrondissement expriment avec fierté toutes leurs félicitations à la famille Robert pour sa passion et son dévouement, depuis maintenant 80 ans, au service de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de la directrice d'arrondissement, madame Marie-Pierre Raymond, à la suite de l'exercice d'une délégation en application du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2

Liste des dépenses autorisées par madame la directrice d'arrondissement, Marie-Pierre Raymond, à la suite de l'exercice d'une délégation en application du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2 pour le mois de février 2019

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

- Un citoyen se questionne sur l'utilité d'un stationnement incitatif de 400 places alors que 300 places semblent suffisantes. L'étude réalisée par le RTC indique le besoin de 400 places.
- Un citoyen demande s'il est possible d'installer des bornes de recharge pour les vélos électriques sur le site. Et, combien coûtera le terminus? On lui répond que sa demande de bornes de recharge sera transmise au promoteur. Le coût du projet sera vérifié et transmis au citoyen.
- Un citoyen demande où seront situés les stationnements pour le parc voisin. Y aura-t-il des toilettes? Concernant la contamination, l'entreprise concernée aurait pu décontaminer elle-même plutôt que ce soit payé avec les taxes des citoyens. On lui répond que les citoyens pourront se stationner dans le stationnement incitatif pour aller au parc voisin. Il n'y aura pas de toilettes publiques. Enfin, quant à la contamination, il s'agit de l'ancien dépôt à neige de la Ville de Québec.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 36 et se termine à 17 h 53.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4, rue Réjeanne, lot 1 540 081, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 4, rue Réjeanne, lot 1 540 081, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Un citoyen demande si la dérogation s'appliquera seulement à la maison du 4, rue Réjeanne. On lui répond que oui.

CA5-2019-0073 **Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 4, rue Réjeanne, lot 1 540 081 - Arrondissement de Beauport, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial - A3GT2019-090**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à rendre réputée conforme la profondeur de la cour latérale nord à 0,75 mètre, alors que la marge latérale prescrite est de 1,2 mètre dans la zone 54087Mb, faisant partie intégrante du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, pour la propriété située au 4, rue Réjeanne, lot 1 540 081 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation de la minute n° 10180 du certificat de localisation de Mme Véronique Audet, arpenteure-géomètre.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 14, rue du Gouffre, lot 1 541 375, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 14, rue du Gouffre, lot 1 541 375, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Un citoyen se questionne sur le fait qu'on accorde beaucoup de dérogations à la réglementation. On lui répond que les situations sont traitées cas par cas et dans le respect de la réglementation.

CA5-2019-0074 **Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 14, rue du Gouffre, lot 1 541 375 du cadastre du Québec, Arrondissement de Beauport, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - A3GT2019-091**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-03-05, en date du 21 mars 2019, d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre réputées conformes :

- la profondeur de la cour arrière à 1,2 mètre alors que la marge arrière prescrite pour la zone 51039Fb est de 7,5 mètres;
- la localisation d'un escalier extérieur à 0,5 mètre de la ligne arrière de lot alors que le minimum prescrit à l'article 384 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4 est de 2 mètres;
- la localisation d'une cheminée à 0,8 mètre de la ligne arrière de lot alors qu'une telle construction ne peut empiéter de plus de 0,75 mètre dans la marge arrière prescrite, tel que prescrit à l'article 374 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Le tout, tel qu'illustré au plan d'implantation de la minute n° 9858 du certificat de localisation de M. Patrick Bédard, arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 885, avenue Royale, lot 5 079 830, district de Robert-Giffard

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 885, avenue Royale, lot 5 079 830, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2019-0075 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 885, avenue Royale, lot 5 079 830 du cadastre du Québec, Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - A3GT2019-092

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-03-06 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, en date du 21 mars 2019, d'accorder la dérogation mineure demandée afin de rendre réputée conforme la profondeur de la cour arrière à 2,6 mètre alors que la marge arrière prescrite est de 7,5 mètres dans la zone 54082Mb faisant partie intégrante du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4. Le tout, tel qu'illustré au plan d'implantation de la minute n° 1454 du certificat de localisation de M. Hugues-Lefrançois, arpenteur-géomètre, en date du 7 mai 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2019-0076 Autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et *Le Pivot* afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été (PVE) 2019 - LS2019-085 (CT-2418179)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et *Le Pivot* afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été (PVE) 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0077 Versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E)* - LS2019-103 (CT-2419189)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E)* pour l'événement Festival de la pêche sur la rivière Beauport, le samedi 8 juin 2019 sur le sentier linéaire de la rivière Beauport.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2019-0078 Ordonnances numéros O-184 et O-185 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Larue et la rue Vachon - Arrondissement de Beauport - TM2019-052

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-184 et O-185 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Larue et la rue Vachon, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0079 Ordonnance numéro O-183 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Poulin - Arrondissement de Beauport - TM2019-051

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-183 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Poulin, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0080 Ordonnance numéro O-182 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Nordique - Arrondissement de Beauport - [TM2019-047](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-182 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Nordique, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2019-0081 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-020](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0082 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb*, R.C.A.5V.Q. 233 (Projet d'aménagement d'un stationnement incitatif en bordure du boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-020](#)

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53152Ra et 53163Pb situées approximativement à l'est du boulevard Sainte-Anne, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency et au nord de la rue Francheville et de son prolongement vers l'est. La zone 53163Pb est agrandie à même une partie de la zone 53152Ra afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes de la zone 53163Pb. Dans cette dernière zone, les usages du groupe R1 parc ne sont plus

autorisés. En outre, le type d'affichage permis est remplacé par le Type 4 Mixte.

AM5-2019-0083 ***Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le commerce sur le domaine public relativement à la vente de nourriture, R.C.A.5V.Q. 207 et dépôt du projet de règlement - A5DA2019-022***

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le commerce sur le domaine public* relativement à la vente de nourriture. Désormais, une unité mobile de restauration, laquelle est un véhicule destiné exclusivement à la cuisine, qui inclut notamment un camion-restaurant et un vélo de cuisine de rue, peut être opérée sur certaines parties du domaine public qui relèvent de la responsabilité du conseil d'arrondissement. En outre, la vente de nourriture assemblée sur place, à travers une ouverture d'un comptoir de préparation d'aliments ou d'un traiteur sans service de consommation sur place, d'une superficie maximale de 200 mètres carrés, à une personne se trouvant sur le domaine public, est à présent autorisée. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2019-0084 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 218 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-013***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 6 252 119 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 218 (Projet commercial, rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0085 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages, sise au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-015***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54065Ha et 54106Mb, R.C.A.5V.Q. 229 (Projet visant à permettre la reconstruction d'une résidence de trois étages,*

sisé au 2-4-6, rue Seigneuriale, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Stevens Mélançon dépose un document intitulé : *Liste des projets prioritaires proposés pour le PTI 2020-2021-2022.*

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 52 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement